

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE  
TRANSPORTS**

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE  
SECRETARIAT GENERAL

**A R R E T E**

*fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne,  
au titre de l'année 2021, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile*

**Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,**

**VU** la loi n° 71-458 du 17 juin 1971 modifiée relative à certains personnels de l'aviation civile ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 71-917 du 8 novembre 1971 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

**VU** l'arrêté du 19 novembre 2014 fixant le règlement, la nature et le programme des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

**VU** l'arrêté du 23 septembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

**VU** l'arrêté du 02 novembre 2020 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2021 ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2020 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves de l'examen professionnel, au titre de l'année 2021, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

**VU** l'arrêté du 16 décembre 2020 fixant le nombre et la répartition des places offertes, au titre de l'année 2021, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile par concours et examen professionnel ;

**VU** le procès-verbal du jury ENAC en date du 23 avril 2021,

**ARRETE**

**Article unique** – Sont déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne, au titre de l'année 2021, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile les deux candidats qui suivent, classés par ordre de mérite,

<b>Rang</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	Monsieur	LAMOTTE	Pierre
2	Monsieur	MOKRANI	Samy

Fait le 23 avril 2021

Pour la Ministre et par délégation  
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines



Sylvie KHATIR